

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 décembre 2012**  
à 20h00

Sous la présidence de M. le Maire Jean Daniel HUCHELMANN,

Etaient présents :

M. Jean WINTER – Mme Véronique MEYER – M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)  
M. Jean-Martin MERCKLE – Mme Evelyne TRUTT - Mme Suzanne GRAFF-KAYSER  
M. Grégory FINCK - M. Didier PIERRE– - M. Stève RISCH- M. Jean-Yves RETIF  
M. Rémy HUCHELMANN-M. Christian GRAF.

Absents excusés :

M. Stéphane RISS (procuration à M. Christian GRAF) - M. Dominique MATHIEU

---

**1 – Approbation du PV. du 22/11/2012**

M. Didier PIERRE a rejoint la séance

Le PV du 22 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Contrat de territoire**

M. Rémy HUCHELMANN a rejoint la séance.

Le Maire rappelle la nature et les modalités des Contrats de territoire. Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Conseil Général du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités.

Après vingt ans de décentralisation, le Conseil Général a décidé au printemps 2002 d'engager la démarche "Des Hommes & des Territoires" dans le but d'identifier les grands enjeux et les priorités d'action autour desquels devra s'organiser une stratégie globale d'équilibre des territoires et un aménagement solidaire et durable du Bas-Rhin.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Barr et du Bernstein arrivant à la fin (2007-2012). Le Conseil Général nous demande d'inscrire nos travaux pour la période 2013-2017. La commune pourra alors obtenir une subvention.

Les projets non réalisés en 2017 pourront être inscrits dans un nouveau contrat de 3 ans.

M. le Maire propose d'inscrire au contrat les travaux suivants :

Projet	Coût estimatif
Création Accueil de Loisirs	70 000 €HT
Aménagement de la Place de l'Eglise	242 167 €TTC
Réaménagement du carrefour de la Rue du Forst avec la RD 1042 et la sécurisation des accès sur la RD42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble.	296 221 €HT
Restructuration de la rue du Buhl	238 176 €TTC
Restructuration du Chemin Herrenhausen	178 349 €TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**Autorise** : M. le Maire l'inscription des différents projets au contrat de territoire 2013-2017

**Décide** : De valider l'ensemble des projets de Contrat de Territoire présenté par le Maire

**Décide** d'inscrire aux budgets à venir les travaux inscrits au tableau ci-dessus.

**Autorise** : sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de territoire (2013-2017) avec le Conseil général.

**VOTE : 13 voix Pour.**

### **3 – Indemnité de conseil allouée au comptable public**

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** le changement de Comptable public intervenu au 01/10/2012 à la Trésorerie de Barr

Le Conseil Municipal

Délibère et

**DECIDE** d'attribuer à compter du 01/10/2012 à Madame CHRISTMANN Dominique, nouveau Comptable public, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 %

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 %  
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 %  
Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1 ‰  
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰  
Réunion du Conseil Municipal du 10 Décembre 2012 Page 8 / 14  
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰  
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰  
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

**D'IMPUTER** les dépenses à l'article 6225 "Indemnités au comptable et aux régisseurs"

**Vote** : 13 voix Pour

#### **4 – Décisions modificatives**

Pas de décision à prendre.

#### **5 – Non Valeur**

Le comptable du Trésor de Barr sollicite l'admission en non valeur des factures d'eau et de la commune.

Le conseil Municipale après avoir délibéré accepte la mise en non valeur

Budget Eau : 258,53 €

Budget Commune : 225 €

**Vote** : Accepté à l'unanimité

#### **6 – Divers**

**SNCF** : Accès aux jardins lieu-dit Muehlleben (suppression PN21). Après discussions avec le service du Patrimoine, ce dernier propose une convention avec droit de passage pour l'accès aux jardins. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le Réseau Ferré de France.

**Super U** : M. Valentin, directeur du Super U demande l'avis pour un agrandissement du magasin. La demande sera faite prochainement au service instructeur (SDAUH).

**Itinéraire Cyclable** : Il y aura un jalonnement de l'itinéraire cyclable sur la RD706, la RD 1422, et la RD425. Des panneaux seront mis en place pour prévenir qu'il peut y avoir quelques cyclistes sur les routes départementales. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de signer tout document relatif à la réalisation de la signalisation.

**Salle de classe de l'école du Kirchberg** : Actuellement le CCAS utilise ces locaux pour accueillir les séniors les 3<sup>ème</sup> mercredi du mois. La commune a récemment reçu la demande de l'association Loisirs et Culture pour un transfert de ses activités dans cette

même salle. M. le Maire s'est rendu sur place avec le président de l'association M. André HATZ et Mme Véronique MEYER pour voir si l'occupation du CCAS et de l'association Loisirs et Culture est possible.

Plusieurs petits travaux sont nécessaires tels que la pose de quelques prises de courant.

**Presbytère** : M. le Maire se pose des questions quant au devenir des locaux de l'étage du presbytère catholique utilisés jusqu'à présent par le Comité d'animation.

**Fleurissement et embellissement** : l'atelier de bricolage du groupe de fleurissement et embellissement est installé dans les anciens locaux du Comité d'animation, rue de Valf.

**Assemblée nationale** : M. le Maire propose aux conseillers la visite de l'assemblée Nationale.

Le Conseil est clôturé par un pot de fin d'année

**La séance est levée à 21h15**

Copie certifiée conforme  
Gertwiller, le 17 décembre 2012

Le Maire :

Jean-Daniel HUCHELMANN